



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

Recherche sur la sensibilisation du public aux armes à feu – phase 2/3 : propriétaires d’armes à feu

Résumé

Préparé à l’intention de Sécurité publique Canada

Nom du fournisseur : Environics Research

Numéro de contrat : 0D160-224274/001/CY

Valeur du contrat : 223 527,56 \$ (TVH incluse)

Date d’attribution des services : 29 novembre 2021

Date de livraison des services : 31 mars 2022

Numéro d’enregistrement : ROP 047-21

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada à l’adresse : ps.communications-communications.sp@canada.ca

This executive summary is also available in English.

Canada

Recherche sur la sensibilisation du public aux armes à feu – phase 2/3 : propriétaires d'armes à feu

Préparé à l'intention de Sécurité publique Canada par Environics Research

Nom du fournisseur : Environics Research

Mars 2022

Permission de reproduire

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Il faut avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Sécurité publique Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada à l'adresse : ps.communications-communications.sp@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, 2022.

N° de catalogue : PS4-288/2022F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-43505-3

This report is also available in English under the title *Firearms Public Awareness Campaign*

Résumé du rapport

Contexte et objectifs

La lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique présente l’engagement du gouvernement à prendre des mesures pour réduire la violence par arme à feu, notamment en interdisant les armes d’assaut et en mettant en œuvre un programme de rachat et d’amnistie. Le 1^{er} mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé l’interdiction de plus de 1 500 modèles d’armes d’assaut ainsi que de certains composants d’armes à feu nouvellement prohibées. Ces modèles représentent neuf catégories d’armes à feu et deux types identifiés par leurs caractéristiques. Sécurité publique élabore actuellement une campagne nationale selon une approche progressive visant à sensibiliser et à éduquer la population canadienne et les propriétaires d’armes à feu quant à la nécessité de réduire les crimes violents en limitant l’accès illégal aux armes à feu.

Pour appuyer la campagne de cette année et les futures campagnes liées aux armes à feu, Sécurité publique Canada souhaitait mener une étude auprès des propriétaires d’armes à feu. Le projet de recherche comprenait une phase quantitative et une phase qualitative, chacune associée à des objectifs distincts :

- Une étude quantitative nationale de segmentation de la population visant à mieux comprendre les propriétaires d’armes à feu en tant que public cible et leurs attitudes à l’égard du programme de rachat proposé.
- Des séances de discussion en groupe visant à mieux connaître les attitudes des propriétaires d’armes à feu à l’égard du programme de rachat et à tester le ton et le style de produits potentiels afin d’orienter l’élaboration de concepts.
- Un sondage réalisé avant la campagne à l’aide de l’Outil d’évaluation de campagnes publicitaires (OECP) visant à recueillir des données de référence qui serviront à évaluer l’efficacité de la campagne publicitaire de 2022-2023 sur le programme de rachat.

Le projet de recherche visait à atteindre trois principaux objectifs :

- A. Une étude formative auprès de propriétaires d’armes à feu visant à segmenter la population et à orienter la campagne de sensibilisation du public pour que celle-ci réponde aux besoins du public cible, soit les propriétaires d’armes à feu. Cette étude de segmentation de la population permettra d’éclairer la partie de la campagne de sensibilisation ciblant précisément les propriétaires d’armes à feu et de mieux comprendre leurs habitudes, leur dynamique et leurs comportements individuels et collectifs. Elle se penche également sur les attitudes à l’égard du programme de rachat auprès du sous-ensemble de propriétaires d’armes à feu qui pourraient y être admissibles.
- B. Une étude qualitative sous forme de séances de discussion en groupe auprès de propriétaires d’armes à feu, dont le but est d’aider Sécurité publique Canada à comprendre comment le public cible (les propriétaires d’armes à feu canadiens) perçoit le programme de rachat, y compris leur désir d’y participer, leurs possibles préoccupations et les éléments clés du programme. Cette phase de la recherche sert également à tester des concepts publicitaires sur le programme de rachat qui guideront

l'orientation des concepts et des messages de la campagne afin de déterminer quels éléments trouvent un écho favorable auprès du public cible.

- C. Une évaluation préalable à la campagne visant à établir des données de référence pour la campagne de 2022-2023, à déterminer les niveaux actuels de sensibilisation et de compréhension à l'égard du programme de rachat du gouvernement du Canada, ainsi qu'à évaluer l'efficacité de la campagne et à en faire le suivi. Ce volet a été réalisé au moyen de l'Outil d'évaluation de campagnes publicitaires (OECF), conformément à la politique de communication du gouvernement du Canada; il s'agit d'une étape obligatoire pour toutes les campagnes publicitaires dont le volet média s'élève à un million de dollars ou plus. Remarque : Un sondage OECF post-campagne sera réalisé à la suite de la campagne publicitaire sur le programme de rachat, laquelle aura lieu durant l'exercice financier 2022-2023.

Méthodologie

Phase 1 : étude de segmentation de la population. Un sondage quantitatif en ligne de 15 minutes a été mené en février 2022 auprès de 2 001 propriétaires d'armes à feu canadiens. Il reposait sur un échantillon diversifié de répondants possédant actuellement une arme à feu (répartis en fonction du sexe, de la région, du milieu de résidence urbain ou rural, des types d'activités ou de loisirs pratiqués, comme la chasse, le tir sportif, la collection, etc.). Le travail sur le terrain a eu lieu du 16 février au 3 mars 2022. REMARQUE : Puisque les répondants au sondage en ligne ont été recrutés à partir d'un panel à participation volontaire, l'échantillon est non probabiliste et aucune marge d'erreur ne peut être calculée. De plus amples renseignements sur la méthodologie sont fournis à l'annexe A.

Phase 2 : séances de discussion en groupe auprès de propriétaires d'armes à feu. Environics Research a mené, au début de mars 2022, une série de 12 séances virtuelles de discussion en groupe pour le compte de Sécurité publique Canada. Les séances se sont déroulées sur la plateforme Zoom et les groupes étaient entièrement composés de Canadiens et Canadiennes qui possèdent des armes à feu. Chaque groupe comptait de 6 à 8 participants, et les séances ont duré entre 90 et 120 minutes. Environics a recruté des participants en faisant appel à des méthodes propres au secteur afin d'assurer une participation suffisante aux séances dans toutes les régions. Les participants se sont vu offrir la somme de 125 \$ en guise de remerciement.

Une ou deux séances ont été menées auprès de propriétaires d'armes à feu dans chacune des régions suivantes : en Ontario (le 28 février et le 1^{er} mars), dans les provinces de l'Atlantique (les 2 et 3 mars), au Québec (deux séances menées en français le 8 mars), en Colombie-Britannique (le 28 février et le 1^{er} mars), au Manitoba et en Saskatchewan (le 2 mars), en Alberta (le 3 mars), au Nunavut (le 7 mars) et au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (le 7 mars).

Les sujets suivants ont été abordés dans chaque groupe de discussion : la possession et l'utilisation actuelles d'armes à feu, la sensibilisation à la nouvelle interdiction et au programme de rachat, les réactions aux noms et aux slogans proposés pour le programme, les réactions aux trois concepts de publicité numérique, ainsi que les attitudes à l'égard de l'interdiction et du programme de rachat et la façon dont les répondants pourraient y participer.

Limites : La phase qualitative jette un regard sur la diversité des opinions présentes au sein d'une population, plutôt que sur la pondération de ces opinions, ce que mesurerait une étude quantitative. Les résultats d'une recherche de ce type doivent être considérés comme des indications, mais ils ne peuvent pas être extrapolés à l'ensemble de la population.

Phase 3 : sondage OECF. Étude menée du 21 au 31 mars 2022 avant la campagne de communication concernant le programme de rachat des armes à feu nouvellement prohibées qui sera lancée plus tard. Cette phase a pris la forme d’un sondage en ligne de sept minutes, conforme au modèle de l’OECF du gouvernement du Canada, auprès de 2 001 Canadiens et Canadiennes. Un suréchantillon de 250 propriétaires d’armes à feu a été inclus de façon à ce qu’au moins 500 répondants de ce groupe soient inclus dans l’échantillon total.

Les constatations tirées du sondage OECF ne figurent pas dans le présent rapport, mais des renseignements sur la méthodologie utilisée sont fournis à l’annexe C. L’instrument de recherche est présenté à l’annexe F.

Valeur du contrat

La valeur de ce contrat s’élève à 223 527,56 \$ (TVH incluse).

Principales constatations

Résumé

La moitié des propriétaires d'armes à feu ayant participé au sondage quantitatif ne possèdent qu'une seule arme, et à peu près le même pourcentage disent qu'ils possèdent leurs armes depuis plus de cinq ans. La majorité des répondants se sont procurés leurs armes à feu auprès d'un détaillant, comparativement aux autres sources (par exemple, armes achetées auprès d'un particulier ou reçues en héritage). La plupart des propriétaires d'armes à feu disent également qu'ils utilisent leurs armes moins d'une fois par mois, ce qui montre que dans l'ensemble, au Canada, le nombre d'armes par habitant reste faible, les propriétaires ne possèdent pas leurs armes depuis longtemps (moins de cinq ans), ne les utilisent pas fréquemment et se les procurent légalement auprès de détaillants officiels.

En ce qui concerne la réglementation des armes à feu au Canada, les propriétaires ayant participé au sondage estiment en général que les règlements leur sont familiers; ils détiennent un PPA valide dont les renseignements sont à jour et croient que la réglementation est acceptable et « parfaitement équilibrée » pour les propriétaires et les utilisateurs d'armes à feu. La plupart appuient l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut », mais estiment que la possession de carabines et de fusils de chasse à mécanisme manuel, plus que tout autre type d'armes à feu, devrait être légale. Bien que la majorité de propriétaires d'armes à feu disent utiliser fréquemment des plateformes de médias sociaux comme Facebook, ils préfèrent obtenir de l'information de la part du gouvernement fédéral à partir de sites gouvernementaux et par l'intermédiaire d'annonces officielles de nouvelles concernant la réglementation et les programmes relatifs aux armes à feu.

La majorité des répondants au sondage quantitatif se disent préoccupés à l'idée que la violence liée aux armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique dans leur communauté locale par l'entremise des gangs et du crime organisé. Alors qu'environ la moitié des répondants au sondage disent qu'ils possèdent eux-mêmes des armes à feu nouvellement prohibées ou n'en sont pas certains, les trois quarts, soit une majorité, affirment qu'ils participeraient volontiers au programme de rachat du gouvernement fédéral et utiliseraient divers moyens pour se départir de ces armes prohibées. La plupart d'entre eux disent qu'ils préféreraient participer en remettant les armes nouvellement prohibées en personne plutôt que par d'autres moyens, comme les méthodes de ramassage sans contact. Malgré les craintes liées à la violence par arme à feu au pays qui ont été exprimées par les propriétaires d'armes dans le cadre du sondage, une grande majorité est d'avis que « le Canada est un pays sécuritaire et résilient », ce qui laisse entendre que même si les préoccupations sont largement répandues, les gens estiment toujours que le pays est dans l'ensemble un endroit sûr.

Selon les résultats et les commentaires formulés dans le cadre du volet qualitatif de l'étude, les participants aux séances de discussion en groupe de partout au Canada disent généralement s'inquiéter de l'opinion du public envers les propriétaires d'armes à feu et craignent que les personnes qui ne possèdent pas d'arme croient que la violence par arme est commise par des propriétaires respectueux des lois et qui détiennent un permis, plutôt que de provenir d'activités illégales comme le trafic sur le marché noir et la violence liée aux gangs. Ces préoccupations concordent largement avec les conclusions du sondage quantitatif, dans la mesure où les propriétaires d'armes à feu craignent eux aussi la violence par arme à feu liée aux gangs et sont en grande partie des citoyens respectueux de la loi qui sont favorables à l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut » par le gouvernement.

On constate également que les propriétaires d'armes à feu canadiens préfèrent largement obtenir de l'information du gouvernement fédéral au sujet du programme de rachat par des canaux officiels comme les sites Web du gouvernement, ce qui rappelle les constatations du sondage quantitatif. Les participants aux séances de discussion préfèrent les concepts publicitaires non sensationnalistes pour le programme de rachat, c'est-à-dire ceux qui sont plus instructifs et neutres en ce qui concerne les couleurs, la police et les images d'armes à feu.

Les participants aux séances de discussion affichent également une préférence largement généralisée pour la remise de leurs armes nouvellement prohibées en personne plutôt que par des méthodes de ramassage sans contact; en effet, l'image d'un camion de transport dans certains concepts publicitaires a été rejetée par plusieurs.

Phase quantitative

Voici des constatations qui ressortent pour chaque domaine d'intérêt :

Possession d'armes à feu

- La moitié des propriétaires d'armes à feu canadiens (49 %) possèdent actuellement une seule arme. Parmi ceux qui déclarent avoir plus d'une arme (51 %), le quart (26 %) disent en posséder deux.
- Six propriétaires d'armes à feu sur dix (58 %) possèdent une carabine, quatre sur dix (43 %) possèdent un fusil de chasse et un pourcentage semblable (42 %) possèdent une arme de poing. Deux répondants sur dix (19 %) possèdent une arme d'épaule semi-automatique.
- Un peu plus de quatre répondants sur dix (44 %) possèdent leurs armes à feu depuis plus de cinq ans. Moins d'une personne sur dix (8 %) possède ses armes depuis moins d'un an.
- La plupart des gens se sont procuré leurs armes auprès d'un détaillant (74 %) ou d'un particulier (24 %). Trois personnes sur dix (31 %) les ont obtenues en héritage et 13 % des répondants les ont reçues en cadeau.
- Trois répondants sur dix (28 %) utilisent leurs armes à feu au moins une fois par mois, tandis que six sur dix (59 %) les utilisent moins souvent.
- La majorité des propriétaires d'armes à feu (79 %) détiennent actuellement un permis de possession et d'acquisition (PPA) valide et à jour, et six propriétaires sur dix (64 %) disent avoir un PAL visant des armes à feu à autorisation restreinte valide et à jour. Deux répondants sur dix (20 %) n'ont pas besoin d'un PPA visant des armes à autorisation restreinte.
- Les principales raisons de posséder des armes à feu sont le tir à la cible (39 %), la protection et l'autodéfense (37 %), la chasse sportive (34 %) et la chasse pour se nourrir (28 %). Les répondants ont aussi dit posséder une arme à feu parce qu'ils l'ont reçue en cadeau ou en héritage, ou parce qu'ils ont fait collection.
- La plupart des propriétaires d'armes à feu (41 %) disent utiliser le plus souvent leurs armes seuls, tandis que 21 % les utilisent principalement dans un contexte social et 29 %, à la fois comme activité individuelle et sociale.

Perceptions de la réglementation

- La grande majorité des propriétaires d'armes à feu (94 %) estiment que les règlements à cet égard leur sont au moins assez familiers, dont plus de la moitié (55 %) pour qui ils sont très familiers.
- Bien que le quart des répondants (24 %) jugent la réglementation en matière d'armes à feu trop stricte, plus de six personnes sur dix (64 %) la trouvent « parfaitement équilibrée » et un peu moins de 10 % ne la trouvent pas assez stricte.
- La plupart des répondants estiment que la possession de tous les types d'armes à feu devrait être légale dans tous les cas ou dans la plupart des cas. Cette opinion est plus fortement répandue lorsqu'il est question des carabines et fusils de chasse à mécanisme manuel (79 %), des répliques d'arme à feu (75 %) ainsi que des carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique (70 %). L'opinion selon laquelle la possession de revolvers (62 %) et d'armes de poing semi-automatiques (56 %) devrait être légale dans tous les cas ou la plupart des cas est moins répandue.
- La grande majorité des propriétaires d'armes ont entendu parler beaucoup (48 %) ou un peu (43 %) de l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut », et la grande majorité ont également entendu parler beaucoup (39 %) ou un peu (47 %) du programme de rachat.
- La vaste majorité a également entendu parler au moins un peu des divers autres programmes du gouvernement fédéral concernant les armes à feu, comme des vérifications plus poussées des antécédents, l'obligation de présenter une « autorisation de transport », les mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, l'interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs de grande capacité, l'obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente et de vérifier la validité du permis de l'acheteur, le soutien aux provinces et aux territoires qui prennent des mesures pour interdire les armes de poing, la lutte contre la contrebande d'armes à feu et les mesures sévères contre l'achat par prête-nom.
- La grande majorité des répondants appuient toutes les mesures proposées pour contrer la violence liée aux armes à feu au Canada. Plus particulièrement, 77 % des gens sont favorables à l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut » et 77 % soutiennent également le programme de rachat.
- Deux personnes sur trois (65 %) estiment que le gouvernement du Canada livre une excellente ou une bonne performance relativement à la mise en place de mesures visant à contrer la violence liée aux armes à feu.

Sources d'information

- La plupart des propriétaires d'armes à feu (41 %) indiquent que les sites Web du gouvernement sont leur principale source de nouvelles et d'information concernant les armes à feu, suivis de leur famille, de leurs amis et du bouche-à-oreille (22 %).
- En ce qui concerne la réglementation et les programmes relatifs aux armes à feu, les répondants préféreraient recevoir de l'information de la part du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de sites Web gouvernementaux (28 %) ou d'annonces officielles (18 %).

- Les plateformes de médias sociaux les plus utilisées par les propriétaires d'armes à feu sont Facebook (60 %), YouTube (53 %) et Instagram (34 %).

Attitudes à l'égard de la violence par arme à feu

- La majorité des propriétaires (72 %) affirment être au moins assez préoccupés à l'idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans leur communauté locale.
- La plupart (63 %) estiment que le plus haut taux de violence par arme à feu au Canada se retrouve dans les centres-villes. Seulement 10 % des répondants pensent que les petites villes et les régions rurales présentent les taux de violence les plus élevés.
- Les propriétaires d'armes à feu sont d'avis que la violence liée aux gangs et au crime organisé (72 %) et les activités criminelles comme les introductions par effraction (67 %) constituent les principales sources de violence par arme à feu. Des pourcentages plus faibles mentionnent d'autres causes telles que la violence conjugale, le suicide ou les accidents.

Attitudes à l'égard du programme de rachat

- La moitié des répondants (49 %) disent posséder certainement ou probablement des armes à feu nouvellement prohibées qui pourraient être admissibles au programme de rachat du gouvernement fédéral, tandis que 7 % en sont incertains.
- De ceux qui possèdent des armes prohibées ou en sont incertains, plus de la moitié (54 %) affirment n'en posséder qu'une seule, tandis que 34 % en possèdent plus d'une.
- Les trois quarts (73 %) des répondants qui possèdent des armes à feu prohibées ou qui en sont incertains disent qu'ils participeraient volontiers à un programme de rachat, tandis que 17 % participeraient à un tel programme seulement s'il était obligatoire. Sept pour cent des gens refuseraient catégoriquement d'y participer.
- Les répondants qui possèdent des armes à feu prohibées ou qui en sont incertains indiquent que l'indemnisation financière (51 %), le désir de respecter la loi (46 %) ou d'éviter des sanctions judiciaires (38 %) et l'accord avec le principe de l'interdiction de ces types d'armes (25 %) sont ce qui les motive le plus à participer au programme de rachat.
- Le faible nombre de propriétaires qui refuseraient de participer au programme de rachat disent le plus souvent qu'ils ne veulent pas vendre leurs armes, qu'ils estiment avoir le droit de posséder ces armes, que le gouvernement devrait plutôt s'occuper des gangs et des criminels ou qu'ils sont des propriétaires d'arme responsables.

Mise en œuvre du programme de rachat

- Selon les propriétaires d'armes à feu prohibées, un programme de rachat devrait avant tout comprendre un moyen facile de commencer le processus (31 %), des options pratiques pour retourner les armes (30 %), des paiements par dépôt direct (30 %), des moyens faciles de poser des questions (30 %) et des mises à jour automatiques par texto ou courriel (28 %).

- La plupart des propriétaires d’armes à feu prohibées (58 %) seraient plus susceptibles de s’inscrire à un programme de rachat en effectuant le processus complètement en ligne, plutôt que par téléphone (22 %).
- La grande majorité des propriétaires d’armes à feu prohibées (75 %) indiquent que s’ils devaient rendre celles-ci, ils préféreraient le faire en personne. Seulement 20 % préféreraient un processus virtuel, sans contact.
- La plupart des propriétaires d’armes à feu nouvellement prohibées (55 %) disent qu’ils préféreraient se défaire de celles-ci en les remettant en échange d’une indemnisation. De plus faibles pourcentages préféreraient la neutraliser (19 %) ou la remettre sans indemnisation (19 %).
- Les propriétaires d’armes à feu prohibées devant rendre celles-ci dans le cadre d’un programme de rachat préféreraient le faire dans un centre du gouvernement fédéral (32 %), dans un poste de police local (26 %), lors d’un événement communautaire particulier (25 %), dans un poste ou un détachement local de la GRC (23 %), auprès d’un commerçant spécialisé en armes à feu (21 %) ou auprès d’un détaillant (20 %).
- Lorsqu’on a demandé à tous les propriétaires d’armes à feu de quelle façon ils préféreraient se départir de leurs armes, y compris celles toujours légales, les répondants ont surtout dit préférer participer à un programme gouvernemental pour obtenir une indemnisation (30 %), les vendre à un détaillant ou à un négociant canadien (27 %), les donner à un ami ou à un membre de leur famille (22 %), les remettre à la police (20 %), ou les laisser en héritage (20 %).

Profil des propriétaires d’armes à feu

- Lorsque les propriétaires d’armes à feu ayant participé au sondage se sont vu présenter une série d’énoncés de valeur, la majorité convient que « nous devons protéger les valeurs et les activités traditionnelles » (82 %) et que « le Canada est un pays sécuritaire et résilient » (78 %). Le financement de l’éducation postsecondaire revêt également de l’importance pour les propriétaires d’armes à feu, plus des trois quarts (77 %) d’entre eux étant d’avis que « les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles pour tout le monde ». Les répondants considèrent aussi comme pertinente la lutte contre les changements climatiques, puisque plus des trois quarts (76 %) disent croire que « les changements climatiques sont un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l’environnement. »
- Les propriétaires d’armes à feu s’adonnent à plusieurs autres activités, comme la pêche (70 %), la randonnée (66 %), le camping (63 %), la chasse (56 %) et la navigation de plaisance (49 %). Parmi les autres activités populaires, notons les jeux vidéo mettant en scène des armes à feu, des expositions en personne sur des activités de plein air, des activités de tir sportif, des expositions d’armes à feu, la collection d’armes à feu, le paintball et les jeux de poursuite laser.

Phase qualitative

On a demandé aux participants de séances de discussion en groupe d'évaluer trois concepts publicitaires et une série de noms et de slogans potentiels visant à faire la promotion du programme de rachat des armes à feu nouvellement prohibées, en plus de parler de leurs connaissances et attitudes relativement à l'interdiction des armes d'assaut et du programme de rachat prévu.

Possession et utilisation d'armes à feu

- La plupart des participants ont dit posséder quelques armes à feu, généralement des fusils de chasse. Ils utilisent leurs armes pour chasser le gibier, abattre de petits animaux comme des oiseaux sur leur ferme ou se défendre contre des animaux prédateurs comme des ours. Certains utilisent aussi leurs armes pour pratiquer le tir sportif.
- Même si la majorité des participants ne possédaient aucune des armes d'assaut nouvellement prohibées, la plupart des séances comptaient quelques personnes qui en possédaient une. Celles-ci ont dit les utiliser le plus souvent au champ de tir, pour le tir sportif ou à la cible. Les participants détenant des armes de style « armes d'assaut » nouvellement prohibées avaient tendance à posséder un grand nombre d'armes à feu et à se considérer comme des collectionneurs.
- De nombreux participants, en particulier ceux possédant des armes nouvellement prohibées, ont dit ressentir un attachement émotif à leurs armes.

Connaissances et attitudes à l'égard de l'interdiction et du rachat

- La grande majorité des participants avaient entendu parler de l'interdiction des armes dites « d'assaut ». La plupart avaient aussi entendu parler du programme de rachat visant à indemniser les propriétaires d'armes à feu nouvellement prohibées.
- Une majorité a dit s'opposer à cette interdiction. Les émotions exprimées allaient du cynisme passif et de la remise en question des motivations du gouvernement à une opposition plus intense, provenant surtout de ceux possédant actuellement des armes nouvellement prohibées.
- Plusieurs participants ont dit craindre d'être stigmatisés par les citoyens qui ne possèdent pas d'arme à feu et par le gouvernement en raison de leur possession d'armes, et d'être possiblement traités en criminels par l'interdiction des armes à feu dites « d'assaut ».
- Plusieurs se sont dits sceptiques quant au fonctionnement du programme de rachat et à l'obtention d'une indemnisation juste. Certains s'inquiétaient également de l'échéancier du programme; en effet, au moment de l'étude, la loi exigeait que les gens se départissent de leurs armes d'ici le 30 avril 2022, mais aucun système de rachat n'était encore en place ou n'avait été annoncé.
- Les participants ont affiché une préférence marquée pour la remise des armes en personne, que ce soit en échange d'une indemnisation ou en les neutralisant. La notion de ramassage sans contact a été largement rejetée.

- La plupart ont dit qu'ils se conformeraient à la loi à contrecœur et qu'ils tenteraient d'obtenir une indemnisation. Certains ont affirmé qu'ils « attendraient un changement de gouvernement » ou qu'ils comptaient démonter leur arme et ne rendre que les pièces nécessaires pour se conformer à la loi.

Concepts publicitaires et slogans

- Les participants ont affiché une préférence pour les slogans et les noms de programme les plus simples possibles. Ils ont majoritairement convenu que le nom devrait comprendre la mention de « rachat » et d'« armes à feu prohibées ».
- Les slogans évoquant l'idée que les gens seront plus en sécurité ou qu'ils seront exposés à moins de risques grâce au programme n'ont pas été appréciés, donnant l'impression de dire aux Canadiens que les propriétaires d'armes à feu sont responsables des problèmes de sécurité.
- Pour ce qui est des concepts publicitaires, le concept 3 a été nettement préféré. La plupart des gens ont trouvé que ce concept était le moins stigmatisant envers les propriétaires d'armes à feu parce qu'il évitait de présenter des images d'armes « effrayantes »; ils étaient aussi d'avis que les images utilisées étaient faciles à reconnaître par le public visé de propriétaires d'armes nouvellement prohibées. L'arrière-plan blanc du concept 3 a été considéré comme le plus accrocheur, et le paragraphe supplémentaire a été jugé informatif.
- Les gens ont préféré les concepts évitant les images « effrayantes », de même que ceux clairement destinés aux propriétaires d'armes à feu nouvellement prohibées et non aux membres du grand public ne possédant pas d'arme.
- L'image d'un fusil AR-15 avec le symbole d'interdiction du concept 2 a attiré l'attention, mais a également suscité des réactions viscérales négatives. Elle a été perçue comme sensationnaliste et stigmatisante envers les propriétaires d'armes à feu. Certaines personnes ont mentionné que cela donnait l'impression qu'un seul type d'arme était interdit.
- Les icônes représentant les étapes du processus de rachat se retrouvant dans les concepts 2 et 3 ont plu aux participants, mais la plupart ont estimé que l'image d'un camion symbolisant l'étape de la « participation » au programme était inappropriée et trompeuse.

Énoncé de neutralité politique et coordonnées

Par la présente, je certifie, en tant que cadre supérieur d’Environics, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique, comme elles sont définies dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d’attribution de marchés de services de recherche sur l’opinion publique. Plus particulièrement, les produits livrables ne font aucune mention des intentions de vote électoral, des préférences quant aux partis politiques, des positions des partis ou de l’évaluation de la performance d’un parti politique ou de son chef.

Derek Leebosh
Vice-président, Affaires publiques
Environics Research Group
derek.leebosh@environics.ca
416 820-1963

Nom du fournisseur : Environics Research Group
Numéro de contrat de SPAC : OD160-224274/001/CY
Date du contrat initial : 29 novembre 2021
Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à l’adresse : ps.communications-communications.sp@canada.ca.